

MANUEL DE PREPARATION DU

CRR MARITIME



EDITION DE MARS 2019 (V13)

**CERTIFICAT RESTREINT
DE RADIOTELEPHONISTE
DU SERVICE MOBILE MARITIME**
(SHORT RANGE CERTIFICATE)

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	5
COMMENT S'INSCRIRE A L'EXAMEN.....	5
LE LIVRET DE PRÉPARATION.....	5
① CHAPITRE : CONNAISSANCES GÉNÉRALES.....	6
A. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIVES.....	6
1. Textes internationaux et nationaux.....	6
2. Mise en œuvre des dispositions réglementaires.....	7
3. Correspondance publique.....	9
B. CONNAISSANCES GÉNÉRALES DU SERVICE MOBILE MARITIME.....	10
1. Catégories de communications dans le service mobile maritime.....	10
2. Définitions des stations dans le service mobile maritime.....	11
3. Fréquences et voies de la bande VHF marine.....	12
4. Sources d'énergie des stations de navire.....	13
C. LE SYSTÈME MONDIAL DE DÉTRESSE ET SÉCURITÉ EN MER (SMDSM).....	14
1. Les neuf fonctions du SMDSM.....	14
2. Le concept de zones.....	14
3. Les sous-systèmes du SMDSM.....	15
4. L'organisation SAR.....	15
D. ALPHABET PHONÉTIQUE INTERNATIONAL ET VOCABULAIRE ANGLAIS NORMALISÉ.....	17
1. Utilisation de l'alphabet phonétique international.....	17
2. Utilisation de signaux de base du vocabulaire normalisé de l'OMI.....	17
② CHAPITRE : LA RADIOTÉLÉPHONIE VHF EN ONDES MÉTRIQUES.....	18
A. UTILISATION PRATIQUE DE L'ÉQUIPEMENT EN ONDES MÉTRIQUES.....	18
1. Commandes d'une VHF sans ASN.....	18
2. Appareil VHF portatif.....	19
3. Antenne VHF.....	19
B. PROCÉDURES D'EXPLOITATION DES COMMUNICATIONS RADIOTÉLÉPHONIQUES.....	20
1. SVH et ordre de priorité des communications.....	20
2. Correspondance publique.....	24
③ CHAPITRE : LES SOUS-SYSTÈMES DU SMDSM.....	25
A. L'APPEL SÉLECTIF NUMÉRIQUE (ASN).....	25
1. Principes généraux de l'ASN.....	25
2. Identités du service mobile maritime (MMSI).....	25
3. Catégories d'appel sur la voie 70.....	26
4. Les équipements VHF ASN fixes et portables.....	26
B. PROCÉDURES DES COMMUNICATIONS DE DÉTRESSE, D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ EN ASN.....	28
1. Communications de détresse avec une VHF ASN.....	28
2. Communications d'urgence avec une VHF ASN.....	34
3. Communications de sécurité avec une VHF ASN.....	34
4. Communications de routine avec une VHF ASN.....	34
5. Communications navire station côtière avec une VHF ASN.....	35
6. Historique des messages ASN.....	35
C. PROTECTION DES FRÉQUENCES DE DÉTRESSE.....	36
1. Comment éviter les interférences et émissions non autorisées ?.....	36
2. Émissions au cours du trafic de détresse.....	36
3. Protocoles et procédures d'essais.....	36
4. Procédures à suivre en cas d'émission d'une fausse alerte de détresse.....	37
D. RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ MARITIME (RSM) DANS LE SMDSM.....	38
Le système NAVTEX.....	38
E. SIGNAUX D'ALERTE ET DE LOCALISATION DANS LE SMDSM.....	39
1. Radiobalise de localisation des sinistres (RLS).....	39
2. Balise personnelle (PLB : Personal Locator Beacon).....	40
3. Système d'identification automatique AIS (Automatic Identification System).....	40
4. Transpondeur AIS de recherche et de sauvetage (AIS-SART).....	41
5. Répondeur radar de recherche et de sauvetage (SART).....	41
ANNEXES AU MANUEL DE PRÉPARATION DU CRR.....	42

AVANT-PROPOS

Les plaisanciers naviguant à l'étranger et qui utilisent un équipement radio de type VHF (Very High Frequency) maritime fixe ou portable doivent posséder un certificat d'opérateur radio au moins équivalent au CRR.

Depuis 2011, le CRR n'est plus obligatoire dans les eaux territoriales françaises pour un plaisancier utilisant une VHF portative sans la fonction ASN (Appel Sélectif Numérique). Avec la fonction ASN et dans les eaux françaises, il faut posséder à minima le permis de conduire des bateaux de plaisance ou le CRR.

Comment s'inscrire à l'examen

Les candidats doivent adresser à l'Agence Nationale des Fréquences les pièces suivantes :

- un formulaire de demande d'inscription au CRR du service mobile maritime dûment complété et signé (téléchargeable sur notre site www.anfr.fr),
- une copie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport ou du livret de famille,
- deux photos récentes (format identité 3,5 cm x 4,5 cm), inscrire nom et prénom au verso.
- le règlement du droit d'examen par chèque de 78 €.

Le livret de préparation

Ce livret s'adresse aux candidats à l'examen du Certificat Restreint de Radiotéléphoniste du service mobile maritime (Short Range Certificate).

L'examen consiste en un questionnaire de 24 questions à choix multiples portant sur le programme de l'examen détaillé dans le présent manuel qui s'appuie sur la recommandation REC 31-04 de la CEPT (Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications).



Le déroulement de l'examen est analogue à celui du permis plaisance ou du permis de conduire automobile : les questions à choix multiples sont projetées sur un écran, lues par une voix synthétique et le candidat y répond grâce à une télécommande intelligente qui enregistre ses réponses.

Une fois la question énoncée, vous disposez de 22 secondes pour y répondre et il ne sera pas possible de revenir en arrière. Le décompte du temps restant est matérialisé par une barre de défilement sur l'écran. La durée totale de l'épreuve est d'environ 25 minutes.

LA MOYENNE À CHACUNE DES TROIS PARTIES INDIQUÉES CI-DESSOUS EST NÉCESSAIRE

EPREUVES DU CRR DU SERVICE MOBILE MARITIME	NOMBRE DE QUESTIONS
GÉNÉRALITÉS DU SERVICE MOBILE MARITIME	6
RADIOTÉLÉPHONIE VHF	8
UTILISATION PRATIQUE DE VHF ASN (SMDSM)	10

Un test en ligne qui donne un aperçu des questions d'examen est disponible à partir du site www.anfr.fr.

Le test de simulation en ligne ne peut en aucun cas se substituer aux conditions réelles de l'examen CRR et aux questions qui vous seront posées.

Vous recevrez les résultats une dizaine de jours après l'examen par voie postale avec votre certificat en cas de réussite.

L'examen ne comporte pas de questions se rapportant aux annexes de ce manuel